



N° 06.04.2016

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Martin de Londres pour l'acquisition de barrières, rétroprojecteur, matériel scénique et illuminations

Nombre de délégués : 70
Présents : 46
Suffrages exprimés : 51

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance ordinaire

L'an deux mil seize et le 19 avril, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légale le 13 avril 2016, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

Étaient présents :

M. Benoît AMPHOUX – M. Jacques GRAU (Assas)
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)
M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)
M. André COT – Mme Martine DURAND-RAMBIER (Claret)
M. Daniel FLOUTARD (Combaillaux)
M. Michel PLAN (Ferrières les Verreries)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)
M. Alain BARBE (Les Matelles)
M. Gérard BELIN (Le Triadou)
Mme Clothilde OLLIER (Murles)
M. Edward HOLLAND (Notre Dame de Londres)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)
M. Jérôme DUSFOUR – Mme Françoise MATHERON (Saint Bazille de Montmel)
Mme Francine BOHE – M. Alphonse CACCIAGUERRA – M. Rodolphe CAYZAC – M. Alain PERRET DU CRAY (Saint Clément de Rivière)
M. Claude COURTOIS – M. Guillaume FABRE – M. Gilles FRONTIN – Mme Annie LAMOR (Saint Gély du Fesc) – M. Philippe LECLANT – Mme Michèle LERNOUT – Mme Valérie RIVIERE (Saint Gély du Fesc)
M. Laurent SENET (Saint Jean de Buèges)
M. Jean-Claude ARMAND – M. Yves GRUVEL (Saint Jean de Cornies)
M. Michel CROUSILLES – Mme Claude LORY – M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)
M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Tréviers)
M. Frédéric CAUSSIL – Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues)
M. Philippe LAGARDE – M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)
M. Philippe SECONDY (Teyran)
Mme Catherine DUFOUR – M. Gérard FABRE (Valflaunès)
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval)
Mme Nadia CHAPELLE – M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)

Excusés :

Mme Pascale POMMIER (Assas) – *Pouvoir à M. GRAU*
Mme Claudine SAEZ (Cazevieille)
Mme Karine GARCIN-ESCOBAR (Combaillaux) – *Pouvoir à M. FLOUTARD*
M. Thierry DUBOIS – M. André LEENHARDT (Lauret)
M. Pierre ADER – Mme. Dominique STEWART (Les Matelles)
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)
M. Roger GRANIER (Rouet)
M. Arnaud DELRUE (Saint André de Buèges)
M. François GEORGIN (Saint Clément de Rivière)
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)
Mme Patricia COSTERASTE – M. Jérôme LOPEZ – Mme Christine OUDOM – M. Lionel TROCELLIER (*Pouvoir à M. AMPHOUX*)(Vailhauquès)
M. Eric BASCOU (*Pouvoir à M. SECONDY*) – M. Salvator D'AURIA – Mme Françoise GALLAS (Teyran)
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières) – *Pouvoir à M. COT*
M. Hussam AL MALLAK (*Pouvoir à M. MARTINEZ*) – M. Philippe CAZALS – Mme Ban WAGNER (Vailhauquès)

Mme Catherine DUFOUR est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20160419-06042016-DE
Date de télétransmission : 28/04/2016
Date de réception préfecture : 28/04/2016

Monsieur Laurent SENET expose que la commune de Saint Martin de Londres a décidé de procéder à l'acquisition de barrières, rétroprojecteur, matériel scénique et illuminations. Pour cette opération, la commune de Saint Martin de Londres a souhaité bénéficier d'une aide de la CCGPSL.

Le coût de cette opération est de 23 352,85 €. Ce projet ne bénéficiant d'aucune aide extérieure, la part restante à la charge de la commune s'élève à 23 352,85 €.

Monsieur SENET indique que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours de 10 508,78 € (tranche à 45 %).

**Le Conseil de Communauté,
Le Rapporteur entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'adopter le principe du soutien financier pour l'acquisition de barrières, rétroprojecteur, matériel scénique et illuminations par la commune de Saint Martin de Londres avec le versement d'un fonds de concours intercommunal de 10 508,78 €.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget.

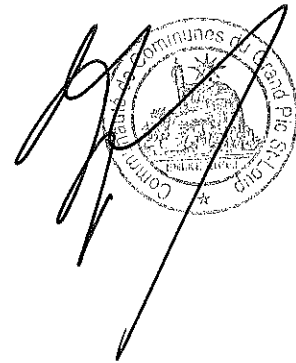
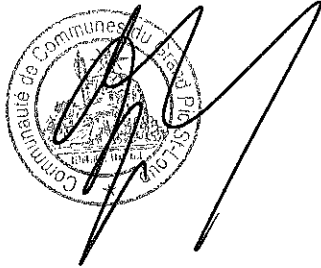
*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,*

**Le Président,
Alain BARBE**

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la publication le **28 AVR. 2016**
De la notification le **28 AVR. 2016**
Et de la transmission à M. le Préfet le **28 AVR. 2016**

Le Président,
A. BARBE



Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20160419-06042016-DE
Date de télétransmission : 28/04/2016
Date de réception préfecture : 28/04/2016